

Syndicat du Bassin  
versant de la Vouge

# La lettre d'inf'eau du SAGE de la VOUGE

Septembre 2011 – N°29  
Courrier électronique : [vougeau@worldonline.fr](mailto:vougeau@worldonline.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

## La Vouge à Vougeot : d'un canal à une rivière !



M LAMPIN propriétaire du Moulin Salbreux

### **Vous êtes propriétaire du Moulin Salbreux, comment voyiez vous la Vouge avant les travaux réalisés par le SBV ?**

Nous sommes, avec mon épouse, propriétaires du Moulin depuis près de 10 ans. Nous constatons, années après années, que les algues et les mousses revenaient dans le bief [avec leur cortège d'odeurs désagréables] nous obligeant à faire des chasses d'eau régulières pour les évacuer. Pêcheur depuis ma plus tendre enfance, je ne savais pas comment transformer ce canal « minéral » et couvert d'algues en une rivière accueillante et vivante. Une petite anecdote, qui résume à mon sens la perception que nous avons tous de la Vouge : voici quelques années des enfants qui jouaient dans notre jardin ont cru que le bief était une pelouse et l'un d'eux a enjambé la rambarde pour échapper aux autres, il s'est retrouvé les pieds dans l'eau sans comprendre réellement ce qu'il lui arrivait.

### **Pourquoi avoir accepté le projet de mise en place de banquettes ?**

Comme je vous l'ai dit précédemment nous voulions retrouver une rivière de qualité. Le projet proposé par le SBV s'est dessiné, sur près de trois années, au cours desquelles des explications claires et précises nous ont été apportées et ont répondu aux questions que nous nous posions. Tout cela s'est fait dans la concertation et l'échange. Dans un premier temps, nous avons ouvert en permanence nos vannes, ce qui a déjà permis de limiter très sensiblement la sédimentation des vases malodorantes dans le bief. Dans un second temps,

l'étude hydraulique de 2009, nous a permis d'appréhender finement l'absence de conséquences de mises en place de ces banquettes végétalisées dans les risques d'inondations. Cette solution était pour nous une opportunité à saisir afin de retrouver une rivière comme nous l'imaginions, une rivière de « sous-bois ».

### **Cinq mois après l'intervention dans le lit, quel est votre sentiment sur ces travaux ?**

La Vouge a retrouvé un faciès « normal », où le fond est caillouteux et visible, où l'eau « coure » grâce au rétrécissement du lit, où la vie revient, ... Désormais nous avons la Vouge tant espérée en lieu et place de ce marécage statique et sans vie qu'elle était avant les travaux. L'ouverture seule des vannes [durant une saison] avait sensiblement amélioré la situation mais force est de constater que la pose de banquettes végétalisées a permis à la rivière de se refaire une « santé » plus rapidement.

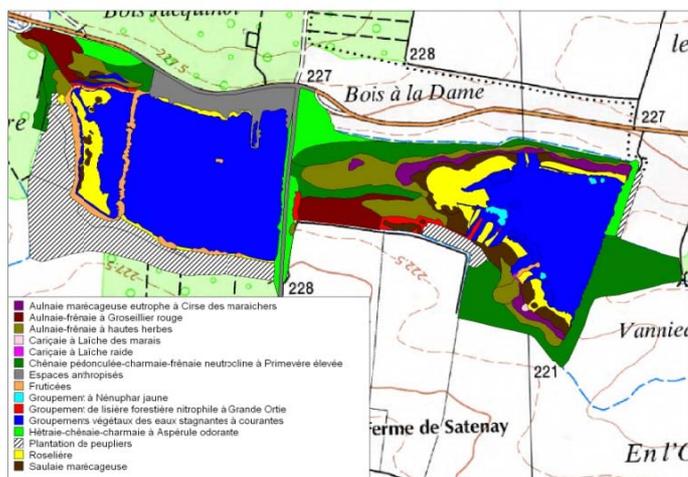
### **Et si c'était à refaire ? Pensez vous que ces travaux ont bien été acceptés par les habitants du village ?**

Disons-le, si j'avais eu une quelconque hésitation, à priori, désormais c'est sans conteste que j'affirme que les résultats sont en tout point conformes à mes attentes. Comprenez bien, que notre rivière a retrouvé une silhouette naturelle. Désormais, nous profitons de la rivière autant que de notre jardin ; il existe une certaine cohérence entre ces deux espaces qui n'existait pas auparavant. Je pense très sincèrement, là encore, que si certains des habitants de Vougeot au départ s'interrogeaient sur la démarche, la plupart d'entre eux pensent maintenant comme moi et constatent que la rivière a retrouvé un esthétisme plus conforme à ce que l'on doit voir. La preuve la plus flagrante : le temps des travaux a été l'évènement du moment [sic]. Cet été des personnes flânaient de longues minutes à contempler notre bief, quand hier ils n'y jetaient même pas un œil. Comme l'étude préliminaire le suggérait j'ai aussi constaté que lors de montées d'eau, les herbiers « s'effacent » et n'impactent visiblement pas la hauteur d'eau. Ce que le SBV a fait en quelques jours sur les 100 mètres du bief de la Vouge, n'est ni plus ni moins, ce que la nature fait « naturellement », un lit de rivière resserré lors des basses eaux et un lit plus large qui laisse passer les crues. Il suffit d'observer pour comprendre l'intérêt de la démarche !

## LA VIE DU SBV

### Les Zones Humides

Depuis près de quatre ans, le SBV a lancé une démarche pour identifier les Zones Humides (ZH) du bassin versant. Les différentes expertises, menées au cours de ces années, s'intègrent parfaitement aux objectifs de conservation et de restauration que la Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée de 2009, nous imposent. Le travail a consisté, dans un premier temps, à identifier les ZH selon la pédologie, la faune et la flore, et dans un second temps, à rédiger des Plans de Gestions sur les principales ZH du bassin de la Vouge.



Carte des habitats de la ZH de Sathenay

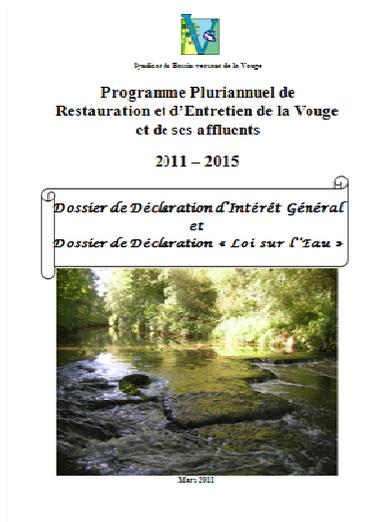
Sur le bassin, les ZH avérées représentent 900 ha environ (2% du bassin versant) réparties sur près de 50 sites. Les zones humides sont [sans surprise] principalement des prairies humides, des étangs et les forêts alluviales. La mise en place de programmes de conservation ou de restauration est primordiale à plusieurs titres :

- Autoépuration des eaux,
- Soutien des étiages et écrêtement des crues,
- Conservation de la biodiversité locale.

Le SAGE (en cours de révision) doit nécessairement inscrire, dans son contenu, des programmes d'identification et de conservation des Zones Humides, pour lesquelles le SBV pourrait être l'un des Maîtres d'Ouvrage, au même titre que les propriétaires fonciers.

### Le second PPRE

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent Inf'eau, l'enquête publique sur le deuxième PPRE s'est déroulée en juin. Le commissaire enquêteur, M. MAUDHUIT, a rendu « un avis très favorable » sur le programme présenté par le SBV.



L'Arrêté Préfectoral de DIG devrait être signé, par Madame la Préfète, dans les prochaines semaines et ainsi permettre de débiter les travaux dans l'hiver. Comme lors du 1<sup>er</sup> PPRE, nos principaux partenaires financiers devraient être l'Agence de l'Eau RM&C et le Conseil Général de Côte d'Or.

Comme cela a été souligné au cours de l'enquête, les actions du SBV doivent [de manière générale] s'accompagner d'une communication plus conséquente auprès de la population et des élus du bassin. Ainsi, nous devons engager une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation plus large que celle menée par le SBV, depuis sa création.

\*\*\*\*\*

#### A NOTER

#### EVP

Le rendu final des Etudes Volumes Prélevables (EVP) du Bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud est attendu pour les prochaines semaines. La CLE devra intégrer ses conclusions dans le SAGE de la Vouge.

-----

#### Signature de la Chartre 0 PHYTO

La chartre 0 Phyto, sera signée par les 3 communes du bassin d'alimentation du puits AEP de la Râcle, le 30 septembre 2011, sous la Présidence de Madame JUSTON, Secrétaire Générale de la Préfecture et Monsieur BERTHIOT.